

Prononciation et écriture des noms propres arabes en français contemporain

نظروا وكتابة أسماء الأعلام العربية في الفرنسية المعاصرة

إعداد

أحمد خالد رمضان صالح

معيد بكلية الآداب جامعة أسوان

RÉSUMÉ

Notre étude a pour objectif d'analyser l'aspect auquel le Npr arabe est soumis en passant en français. Nous prêtons attention à quatre dimensions : adaptations phonétiques, structure interne de la syllabe, accentuation, graphie.

Nous avons effectué notre étude à partir d'un corpus de médias audiovisuels français intéressés par les affaires internationales : France Culture, France Inter, France 24, TV5 Monde. Les réalisations étudiées des Npr arabes sont produites par des professionnels des médias français et francophones.

ملخص

تهدف دراستنا إلى تحليل الصورة الخاضع لها اسم العلم العربي بانتقاله إلى الفرنسية، و نولي اهتمامًا لأربعة أبعاد : التكيّفات الصوتية، و البنية الداخلية للمقطع، و النبر، و الشكل الكتابي.

أجرينا دراستنا انطلاقًا من مجموعة من وسائل الإعلام الفرنسية - المسموعة و المرئية- المهمة بالشأن الدولي : فرنسا الثقافية، فرانس إنتر، فرانس 24، تى فى 5 موند. التحققات النطقية لأسماء الأعلام المدروسة صادرة من إعلاميين فرنسيين و فرنكفونيين.

Définition du Npr et ses catégories

Selon l'opinion commune, on ne traduit ordinairement pas cette catégorie linguistique. Cité par Michel Ballard (2001), Georges Connes (1959) affirme que « [t]ous les noms propres, quelque imprononçable qu'ils soient, doivent être rigide­ment respectés; [...]. »¹

De nos jours, nous remarquons que certains médias audiovisuels sont enclins à tout prononcer les noms propres étrangers de la même façon qu'ils proviennent de leur langue de départ. Christian Vandendorpe (1993) met l'accent sur la nécessité de maintenir la prononciation d'origine.

« [D]epuis quelques années, on constate dans les grandes langues une tendance à respecter l'intégrité des noms propres tels qu'ils se prononcent dans leur langue d'origine. [...] [I]l me paraît qu'une langue à vocation internationale se doit de refléter aussi fidèlement que possible les noms propres étrangers, même si cela implique l'élargissement de ses règles d'équivalence graphème-phonème et du répertoire phonologique de ses locuteurs. »²

Il est difficile réellement de toujours maintenir la même prononciation d'origine; une bonne quantité de langues sont parlées dans le monde et donc cela serait souvent mal fait. Mais en effet, en analysant notre corpus, le maintien de la prononciation d'origine est habituellement fait par des locuteurs bilingues ou cultivés.

¹ CONNES Georges. « *Étude documentaire* », précédant sa traduction de : Robert BROWNING, *L'anneau et le livre*, Paris, Gallimard, 1959, p.138. In: BALLARD Michel. « *Le nom propre en traduction* », Paris, Ophrys, 2001, p. 11.

² VANDENDORPE Christian. « *Quelques considérations sur le nom propre* ». In: Langage et société, n°66, 1993 ; doi : <https://doi.org/10.3406/lsoc.1993.2634> [Consulté le 24 octobre 2020], p.73.

Gardiner (1940) et Molino (1982) établissent une définition du nom propre sur laquelle ils concentrent la valeur des phonèmes et syllabes d'un nom propre. Gardiner définit le nom propre sous l'angle de sa sonorité¹ :

« [U]n nom propre est un mot ou un groupe de mots dont on reconnaît qu'ils ont l'identification pour but spécifique, et qui [...] tendent à atteindre ce but au seul moyen de leurs sonorités distinctives »²

Par exemple dans le cas de paire minimale arabe, la plupart des locuteurs français / francophones ne distinguent pas quelques phonèmes arabes, ce qui implique, par comparaison avec la langue de départ (l'arabe), une perte d'identification et de genre d'un objet ou d'une personne.

Le Npr est-il un signe linguistique ?

La relation entre les Npr étrangers, le signe linguistique, l'arbitrarité et la référence est une question à réfléchir. Selon la théorie saussurienne, le signe linguistique est défini comme « une entité psychique à deux faces »³ : concept (signifié,

¹ Tout au long de notre travail, nous utiliserons le mot « *sonorité* » dans deux sens :

1) D'une manière générale, pour montrer la qualité / le caractère particulier des sons arabes.

2) Phonologiquement, pour déterminer le trait « sonore » d'un phonème arabe / français. (Cf. Larousse. (s. d.). « Sonorité ». Dans *Dictionnaire en ligne* ; <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sonorit%C3%A9/73487>

[Consulté le 25 avril 2022] ; Cf. Dubois et al., 2002 : 438)

² GARDINER Alan Henderson. « *The theory of proper name* », Oxford, 1940 cité par F. Armangaud, le nom, *Encyclopaedia Universalis*, ed. 1985. In: SIBLOT Paul, « *De la signification du nom propre* », Cahiers de praxématique : théories et fonctionnements du nom propre [En ligne], 8 | 1987, document 7 ; doi : <https://doi.org/10.4000/praxematique.3495> [Consulté le 28 octobre 2020], p. 100.

³ De SAUSSURE Ferdinand. « *Cours de linguistique générale* », publié par Charles Bally et Albert Secheyaye avec la collaboration de Albert Riedlinger, Genève, Arbre d'Or, 2005 ; disponible à l'adresse : <https://www.arbredor.com> [Consulté le 07 janvier 2020], p. 74.

chaîne de graphèmes) et image acoustique (signifiant, chaîne de phonèmes). L'arbitrarité du signe, pour sa part, implique une perte de lien entre le concept et l'image acoustique. Ainsi, l'image acoustique est en réalité immotivée pour ce qui est du concept¹.

Marc Wilmet (1988) analyse la question de « l'arbitraire et le Npr » suivant « quatre composantes » : contingence, congruence, conventionalité et contrainte. Pour nous, la « congruence » est la composante qui nous intéresse. M. Wilmet montre que lorsqu'un nom propre est « congruent », il est « moins arbitraire »².

« Les référents, la chaîne sonore et des associations [...] de signifiés et/ou de signifiants remotivent tour à tour les NP »³

La « dénomination propre », par sa chaîne de phonèmes, sert à révéler les caractères, les bonnes / mauvaises qualités, le genre (masculin / féminin), le lieu d'origine, etc⁴. Là, M. Wilmet démontre que « le NP [associe] un signifiant à un référent »⁵.

De même, Christian Vandendorpe (1993) souligne qu'un Npr a un lien avec le signifiant (l'image acoustique) et le référent (aspect pragmatique). Il constate que l'on doit recevoir un Npr du côté du signifiant (côté phonémique) et non du signifié (côté orthographique); pour lui, les « caractéristiques orthographiques » ne servent qu'à évoquer la « face signifiante » du nom propre. De son point de vue, le Npr est une « pure étiquette » et son fonctionnement a deux faces : cognitive et pragmatique⁶.

¹ Cf. De Saussure, *op. cit.*, p. 76.

² WILMET Marc. « Arbitraire du signe et nom propre ». In: Annexes des Cahiers de linguistique hispanique médiévale, volume 7, 1988. Hommage à Bernard Pottier ; doi : <https://doi.org/10.3406/cehm.1988.2173> [Consulté le 28 octobre 2020], pp. 836, 837, 842.

³ *Ibid.*, p. 840.

⁴ Cf. *Ibid.*, pp. 838, 839.

⁵ *Ibid.*, p. 838.

⁶ Cf. Vandendorpe, *op. cit.*, pp. 64, 65, 71.

« [Le nom propre] doit être « compris » non pas en soi [...], mais seulement par sa mise en relation avec son référent ou avec les connaissances encyclopédiques relatives à ce qu'il désigne. »¹

Traits segmentaux de nos langues d'étude

L'arabe et le français appartiennent à une famille de langue bien différente. Les langues sémitiques, auxquelles appartient l'arabe, ont des particularités phonématiques différentes de celles des langues romanes (famille du français)². Comme toutes les langues vivantes diffusées dans le monde, l'arabe se ramifie en grande quantité de dialectes³, et chaque dialecte a des caractéristiques linguistiques propres.

En réalité, la société arabe est diglossique dans laquelle « deux variétés de la même langue [(l'arabe standard et l'arabe dialectal)] sont en usage »⁴. Par conséquent, cette variété élargit le répertoire phonologique du locuteur arabe. Là, nous nous limitons à discuter des particularités phonologiques de l'arabe « standard »⁵, qui est officiellement considéré comme la « norme » à adopter⁶.

¹ Cf. Vandendorpe, *op. cit.*, p. 65.

² Cf. GLEASON Henry Allan. « *Introduction à la linguistique* », traduction de Françoise DUBOIS-CHARLIER, Paris, Librairie Larousse, 1969, pp. 355, 360.

³ Cf. *Ibid.*, p. 360.

⁴ BOYER Henri. « *Introduction à la sociolinguistique* », Malakoff, Dunod, 2017, p. 71.

⁵ Le terme « *standard* » désigne une « forme de langue » qui est « employée [...], comme le meilleur moyen de communication, par des gens susceptibles d'utiliser d'autres formes ou dialectes. [...] Ainsi, une prononciation tend à être adoptée [...]. On dira que cette prononciation est *standardisée*. » (cf. Dubois et al., 2002 : 440, 441). De nos jours, « [l']arabe [...] « moderne » ou « standard » est la variante qui a été simplifiée » (cf. IMA : « *Arabe classique, standard, moderne ou littéraire ?* » [en ligne] ; [consulté le 07 mars 2021]).

⁶ Le terme « *norme* » désigne pratiquement le bon usage recommandé. Cet usage est le plus correct, ordonné et rationnel dans le langage aux niveaux : prononciation, vocabulaire, morphologie, syntaxe. (Cf. Ducrot & Todorov, 1972 : 162, 163)

Le système phonologique de l'arabe contient 36 phonèmes : 28 consonnes¹, 3 voyelles (à deux « timbres² » : bref et long)³, 2 diphtongues⁴. Quant au système phonologique du français, il contient 37 phonèmes : 21 consonnes (3 semi-consonnes, y compris)⁵, 16 voyelles (12 orales et 4 nasales)⁶.

Le consonantisme arabe est plus riche que celui du français. À l'inverse, le français a un vocalisme plus riche que celui de l'arabe. Par conséquent, le français s'adapte bien au vocalisme arabe⁷ mais le consonantisme arabe fera problème.

¹ Cf. KOULOUGHLI Djamel Eddine. « *Grammaire de l'arabe d'aujourd'hui* », Paris, Pocket - Langues pour Tous, 1994 ; disponible à l'adresse : <https://archive.org> [Consulté le 18 avril 2020], pp. 30-36 ; Cf. Id. « *L'arabe* », Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? », 1^{re} édition, 2007, p. 111.

² En général, dans la terminologie de l'acoustique, le « *timbre* » représente la qualité sonore d'un son vocalique : *timbre vélaire, palatal, ouvert, fermé* (cf. Malmberg, 2002 : 37 ; cf. Dubois et al., 2002 : 483). Là, ce terme renvoie à la « durée vocalique » (cf. Léon & Léon, 1976 : 61, 62 ; cf. Léon, 2009 : 135, 136).

³ Cf. CANTINEAU Jean. « *Cours de phonétique arabe* », Paris, Librairie C. Klincksieck, 1960 ; disponible à l'adresse : <https://www.academia.edu> [Consulté le 08 septembre 2020], p. 91 ; Cf. BLACHÈRE Régis & GAUDEFROY-DEMOMBYNES Maurice. « *Grammaire de l'arabe classique : morphologie et syntaxe* », Paris, G. P. Maisonneuve et Larose, 4^e édition, 1975 ; disponible à l'adresse : <https://langue-arabe.fr> [Consulté le 18 avril 2020], p. 26 ; Cf. Kouloughli (1994), *Ibid.*, pp. 36-39 ; Cf. Kouloughli (2007), *Ibid.*, p. 111.

⁴ Cf. Cantineau, *Ibid.*, p. 102 ; Cf. Blachère & Gaudefroy-Demombynes, *Ibid.*, p. 27.

⁵ Cf. Léon & Léon (2009), *op. cit.*, pp. 24, 26, 27.

⁶ *Ibid.*, pp. 21, 22.

⁷ La langue arabe a un vocalisme universel; elle contient « les 3 voyelles essentielles qui existe dans toutes les langues » (Cf. Carton, 1974 : 37 ; Cf. Léon & Léon, 1976 : 5 ; Cf. Léon, Schogt & Burstynsky, 1977 : 79-81 ; Cf. Malmberg, 2002 : 15), c'est pourquoi le français peut s'y adapter.

Identité phonologique des locuteurs

Salikoko Mufwene (1997), dans l'ouvrage collectif de Marie-Louise Moreau, décrit la notion d'« identité » que nous récapitulons dans les lignes suivantes : l'« identité » est un ensemble de caractéristiques acquises appartenant à la communauté linguistique du locuteur (y compris les caractéristiques du répertoire phonologique). Le locuteur a naturellement un lien avec son appartenance sociale (son ethnie ou sa classe : identité sociale) et son code (une ou plusieurs langues : identité linguistique)¹.

Par ailleurs, C. Vandendorpe constate la question de l'« identité phonologique » du locuteur et le conflit sous-jacent des langues :

« Le système phonétique d'une langue est en effet très étanche et résiste avec une force remarquable à prononcer une graphie d'une façon différente de celle qu'admet le système. »²

En dernier lieu, quelques réflexions sont à relever sur la prononciation des Npr étrangers :

- Une telle prononciation, conformée à la langue source, peut être à la fois satisfaisante pour l'auditeur natif (arabophone) et choquante pour l'auditeur non-natif (français / francophone).
- En matière de la prononciation des noms étrangers, les habitudes communautaires ou les tendances contemporaines sont la boussole qui oriente une personne dans sa prononciation.

¹ Cf. MOREAU Marie-Louise (Dir.). « *Sociolinguistique : les concepts de base* », Bruxelles, Mardaga, Collectif, 2^e édition, 1997, pp. 160-164.

² Vandendorpe, *op. cit.*, p. 72.

« Aujourd'hui [...] c'est plutôt l'usage qui décide en la matière ; il peut, du reste, être sujet à des modes. »¹

- La communauté dans laquelle coexistent des personnes de nationalités différentes augmente la possibilité de conserver les « caractères phonologiques » des Npr étrangers provenus de ces nationalités².

« [I]l peut [...] y avoir coexistence partielle des deux systèmes phonologiques. Dans les nations modernes, où l'origine des populations est très diverse, les noms de personne [...] conservent souvent les caractères phonologiques (inventaire des phonèmes et phonotactique) de la langue dont ils procèdent. »³

- La conscience phonologique du locuteur non-natif (non-arabophone) peut entraîner à prononcer correctement ou approximativement un Npr étranger. La réalisation récurrente de quelques phonèmes arabes de manière correcte (/ħ/, /r/, /ʕ/, par exemple) ou de manière approximative (/h/ pour /ħ/, par exemple) démontre la conscience phonologique de nos locuteurs.
- « Il n'y a pas de loi générale » qui indique comment prononcer les Npr étrangers, et donc, « trois attitudes »⁴ seraient possibles pour le locuteur :

¹ L'Académie française. « *Dire, ne pas dire* » [en ligne], Courrier des internautes : Henri M. (France), 1 octobre 2015 ; <https://www.academie-francaise.fr> [Consulté le 27 mars 2022].

² De nos jours, une bonne partie des professionnels des médias arabophones coexistent dans la communauté française / francophone. Ainsi, le contact culturel augmente la chance de reconnaître de nouvelles particularités phonologiques pour la communauté non-native.

³ Molino, *op. cit.*, p. 9.

⁴ Carton, *op. cit.*, p. 222.

- a) « Prononcer exactement les phonèmes étrangers avec leur réalisation phonétique correcte ».
Par exemple : « *Rabia* » /rabi'ʕa/ ; « *Houria* » /huri'ja/.
- b) « Prononcer moins scrupuleusement, mais selon les tendances les plus voyantes de la langue originelle ».
Par exemple : « (*Cheb*) *Khaled* » /ʕa'le:d¹ ; « *Ghawwar (El Toche)* » /'ɣawar/.
- c) « Prononcer selon les habitudes articulatoires et graphico-phoniques de la langue emprunteuse [= maternelle] ».
Par exemple : « (*Dalil*) *Boubakeur* » /bubakœʁ/ ; « *Moncef (Marzouki)* » /mɔ̃sœf/.
- Le consensus universel incite à « reproduire la prononciation originale » du Npr étranger dans la mesure du possible.

¹ Dans la deuxième réalisation de ce nom, le /ʕ/ est réalisé en /ɣ/. Sachons, pour les arabophones, que le /x/ [+ vélaire] et le /ɣ/ [+ uvulaire] sont une seule catégorie (: /ɣ/ allophone en arabe). L'oreille arabe est donc plus en harmonie avec la réalisation du /ɣ/ que du /ʕ/.

🌀 Bibliographie 🌀

▣ Ouvrages généraux

- BALLARD Michel. « *Le nom propre en traduction* », Paris, Ophrys, 2001.
- BLACHÈRE Régis & GAUDEFROY-DEMOMBYNES Maurice. « *Grammaire de l'arabe classique : morphologie et syntaxe* », Paris, G. P. Maisonneuve et Larose, 4^e édition, 1975 ; disponible à l'adresse : <https://langue-arabe.fr> [Consulté le 18 avril 2020].
- BOYER Henri. « *Introduction à la sociolinguistique* », Malakoff, Dunod, 2017.
- CANTINEAU Jean. « *Cours de phonétique arabe* », Paris, Librairie C. Klincksieck, 1960 ; disponible à l'adresse : <https://www.academia.edu> [Consulté le 08 septembre 2020].
- CARTON Fernand. « *Introduction à la phonétique du français* », Paris, Bordas, 1^{re} édition, 1974.
- De SAUSSURE Ferdinand. « *Cours de linguistique générale* », publié par Charles Bally et Albert Sechehaye avec la collaboration de Albert Riedlinger, Genève, Arbre d'Or, 2005 ; disponible à l'adresse : <https://www.arbredor.com> [Consulté le 07 janvier 2020].
- GLEASON Henry Allan. « *Introduction à la linguistique* », traduction de Françoise DUBOIS-CHARLIER, Paris, Librairie Larousse, 1969.
- KOULOUGHLI Djamel Eddine. « *Grammaire de l'arabe d'aujourd'hui* », Paris, Pocket - Langues pour Tous, 1994 ; disponible à l'adresse : <https://archive.org> [Consulté le 18 avril 2020].
- Idem. « *L'arabe* », Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? », 1^{re} édition, 2007.
- LÉON Monique & LÉON Pierre. « *La prononciation du français* », Paris, Armand Colin, 2^e édition, 2009.

- LÉON Pierre & Monique. « *Introduction à la phonétique corrective* », Paris, Librairies Hachette et Larousse, 2^e édition, 1976.
- LÉON Pierre R. « *Phonétisme et prononciations du français* », Paris, Armand Colin, Collection « Cours Linguistique », 5^e édition, 2009.
- LÉON Pierre, SCHOGT Henry & BURSTYNSKY Edward. « *La phonologie : I. les écoles et les théories* », Paris, Éditions Klincksieck, 1977.
- MALMBERG Bertil. « *La phonétique* », Paris, PUF, Collection « Que sais-je ? », 19^e édition, 2002.
- MOREAU Marie-Louise (Dir.). « *Sociolinguistique : les concepts de base* », Bruxelles, Mardaga, Collectif, 2^e édition, 1997.

■ Articles et colloques

- IMA (Institut du Monde Arabe). « *Arabe classique, standard, moderne ou littéraire ?* ». *Vous avez dit arabe ?* : Webdoc [en ligne]. (s. d.) ; <https://vous-avez-dit-arabe.webdoc.imarabe.org> [Consulté le 07 mars 2021].
- L'Académie française. « *Dire, ne pas dire* » [en ligne], Courrier des internautes : Henri M. (France), 1 octobre 2015 ; <https://www.academie-francaise.fr> [Consulté le 27 mars 2022].
- MOLINO Jean. « *Le nom propre dans la langue* ». In: *Langages*, 16^e année, n°66, 1982. Le Nom Propre. pp. 5-20 ; doi : <https://doi.org/10.3406/lgge.1982.1123> [Consulté le 22 octobre 2020].
- SIBLOT Paul, « *De la signification du nom propre* », *Cahiers de praxématique : théories et fonctionnements du nom propre* [En ligne], 8 | 1987, document 7, pp. 97-114 ; doi : <https://doi.org/10.4000/praxematique.3495> [Consulté le 28 octobre 2020].

- VANDENDORPE Christian. « *Quelques considérations sur le nom propre* ». In: Langage et société, n°66, 1993. pp. 63-75 ; doi : <https://doi.org/10.3406/lsoc.1993.2634> [Consulté le 24 octobre 2020].
- WILMET Marc. « *Arbitraire du signe et nom propre* ». In: Annexes des Cahiers de linguistique hispanique médiévale, volume 7, 1988. Hommage à Bernard Pottier. pp. 833-842 ; doi : <https://doi.org/10.3406/cehm.1988.2173> [Consulté le 28 octobre 2020].

▪ Dictionnaires

- DUBOIS Jean et al. « *Dictionnaire de linguistique* », Paris, Larousse-Bordas, 2002 ; disponible à l'adresse : <https://ia800503.us.archive.org> [Consulté le 23 avril 2022].
- DUCROT Oswald et TODOROV Tzvetan. « *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage* », Paris, Éditions du Seuil, 1^{re} édition, 1972 ; disponible à l'adresse : <https://monoskop.org> [Consulté le 05 mars 2021].
- Larousse. (s. d.). « Sonorité ». Dans *Dictionnaire en ligne*; <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sonorit%C3%A9/73487> [Consulté le 25 avril 2022].